COMMUNE DE
MOREAC

CLASSEMENT SANS SUITE D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n° 2026-300

DOSSIER N° DP 56140 26 00029
Déposé le : 30/03/2026

Demandeur	SOLAIRE DE BREIZH représentée par Madame LE HIR ELODIE
Demeurant	999 RUE LAENNEC 56230 QUESTEMBERT
Pour	Installation au sol sur bacs lestés, d'un champ total de 18 panneaux photovoltaïques de 500Wc de marque NORWATT, bifaciales. L'installation de 9kW crête aura pour dimension : _- 18 PV : 11.88M x 3.45M
Sur un terrain sis	34 Chemin de l'Étang 56500 MOREAC cadastré XK726

SURFACE DE PLANCHER

existante : 0 m²

créée : 0 m²

démolie : 0 m²

Madame,

Vous avez déposé le 30/03/2026 à la mairie de MOREAC une demande de déclaration préalable.

Conformément à votre décision de ne pas donner suite à votre projet, en date du 16/06/2026, je vous informe que votre demande a été classée sans suite.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MOREAC
Le 18 juin 2026

MAIRIE DE MOREAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)

Pour le maire et par délégation,
L'Adjoint chargé de l'Urbanisme,
Franck LORIC